

Armorial historique des maisons de l'ordre des Chartreux [suite]

Autor(en): **Courtray, Albert-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **24 (1910)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746464>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Armorial historique des maisons de l'Ordre des Chartreux

par

Dom Albert-Marie Courtray.

(Suite.)¹

(Planches XIV (1909) et VI (1910).)

26—1170. Notre-Dame de Lugny,

fondée dans son diocèse, par Gauthier évêque de Langres, fils d'Hugues II, duc de Bourgogne (1102-1142). Elle fut détruite par la Révolution française.

54—I. *Bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules*, qui est de Bourgogne ancien. (Pl. XIV, 1909)

Dans Le Vasseur.

C'est bien là ce que portait le père de Gauthier. « L'écu représenté sur le sceau qu'employait en 1102, Hugues, duc de Bourgogne était bandé de six pièces et bordé », dit Quantin (*op. cit.*, col. 94), à propos de l'origine des armoiries.

« Hugues II est à cheval, armé d'une lance et d'un bouclier au premier blason de Bourgogne, bandé de six pièces et bordé. Ce sceau de l'an 1102 est dépourvu de légende. » (Ibid., col. 752-3). Il n'y a pas de sceau véritablement armorié plus ancien, c'est-à-dire dont l'emblème soit dans un écu, mentionné par cet auteur. Mais le fondateur, qui mourut chartreux à Lugny, avait-il des armoiries? S'il en faisait usage, étaient-elles de sa famille ou personnelles? On peut se poser ces questions, puisque certainement la chartreuse en porta d'autres. Arthur Daguin, dans *Les Évêques de Langres, étude épigraphique, sigillographique et héraldique* (Langres-Paris, s. d., p. 89), attribue aussi les armes de Bourgogne ancien à Gauthier, sans indiquer de preuves. Sur ses nombreux sceaux, — il y

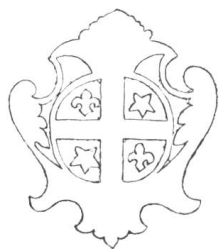


Fig. 26

Pierre sculptée aux armes de Lugny, dans la chapelle de l'ancienne corrière de cette chartreuse.

en a plus de 14, — on ne trouverait, dit-il, qu'un « Évêque debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant ».

55—II. En 1696 : « *D'azur à une croix cantonnée, au premier et au quatrième d'une fleurdelis, au second et au troisième d'une étoile, le tout d'or.* » (Pl. XIV, 1909)

Armorial de France, 32,203, p. 538, et 32,237, p. 317. — Un manuscrit de *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Ordre des Chartreux*, aux archives de la communauté de la Grande-Chartreuse (n° 428, I), présente, p. 127, entre autres photographies sur les restes de Lugny, ces armes sculptées, sans émaux, les étoiles renversées, comme étant du fondateur (fig. 26). Cela prouve,

¹ Voir les *Archives héraldiques suisses*, année 1908, p. 32, 77, et année 1909, p. 78.

au moins, qu'elles n'ont pas été portées simplement sur l'*Armorial général* et qu'elles constituèrent le blason du monastère. Seraient-elles de «Willelmus, marescallus Campaniæ, qui ædificavit ecclesiam¹» ?

27—1170. Notre-Dame de Pomier,

au diocèse ancien de Genève, fondée par Amédée I, comte de Genevois, et dans ses états; détruite par la Révolution française.

56—I. *D'or à la croix ajourée d'azur*, qui est de Genevois ancien. (Pl. XIV, 1909)

Presque tous les armoristes, y compris Rietstap, s'accordent à décrire le blason des comtes de Genevois: *d'or à quatre points équipollés d'azur*, ou bien *cinq points d'or équipollés de quatre d'azur*.

L'*Armorial de l'ancien duché de Savoie*, par Amédée de Foras (Grenoble, 1893, t. III, p. 63), les en reprend et termine par ces mots sa dissertation dont l'ordonnance laisse à désirer: «Appuyé sur les plus anciens monuments sphragistiques, je dirai que les Comtes de Genève ont porté à l'origine *une croix ajourée*, et non des *points équipollés*, qui ne peuvent être que la corruption de la figure antique adoptée postérieurement à l'extinction de la lignée souveraine en 1394.»

Conclusion trop rigoureuse cependant, l'auteur reconnaissant que la déformation et même une sorte d'échiqueté se rencontrent du vivant de cette race. Il faut la corriger en ce sens que les points équipollés n'ont été *constamment* portés que par les seigneurs plus tard marquis de Lullin issus d'un bâtard des comtes de Genevois et qui brisèrent leurs armes *d'un filet en barre d'azur ou de gueules*, par les princes d'Orange qui prétendirent à la possession de leur État (voir la chartreuse de Vacluse, 1139), et par des membres de la maison de Savoie qui en hérita (voir la chartreuse de Collegno, 1642).

Parce qu'une correction n'est pas parvenue à son destinataire, ma planche représente l'*équipollé*. Le dessin ci-contre la rectifie (fig. 27).

Selon M. de Foras, «les Comtes de Genève ont porté parfois depuis Amédée I le blason des Zähringen», que l'*Armorial du Canton de Fribourg* (op. cit.), et Rietstap souvent en défaut décrivent *de gueules au lion d'or*, tandis qu'en réalité il est *d'or à l'aigle de gueules*. (*Archives héraldiques suisses*, année 1889, p. 322).

A Pomier, où il ne reste plus que l'hôtellerie aménagée en habitation particulière, tout souvenir d'eux a été détruit, jusqu'à leurs tombes. Cf. *La Chartreuse de Pomier*, par le chanoine Rannaud, Annecy, 1909.

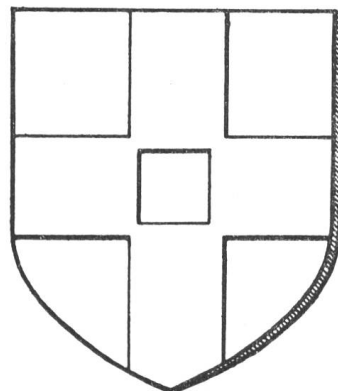


Fig. 27
Croix ajourée des anciens
comtes de Genevois.

¹ *Annales Ordinis cartusiensis*, t. II, p. 345.

Dom Le Vasseur n'a pas connu le véritable fondateur et attribue à ce monastère les armes des Faucigny (voir au Reposoir, 1151), dont un membre, Arducius, le premier évêque de Genève qui fut prince du Saint-Empire, céda avec son chapitre ses droits sur les donations d'Amédée, comme cela se faisait si fréquemment. A la suite de Dom Le Vasseur, Eugène Burnier donne les mêmes armes à Pomier (*op. cit.*, p. 80).

57 - II. Au XVII^e ou XVIII^e siècle: *D'argent au globe d'azur, cintré et croisé d'or, chargé de la lettre P du premier.* (Pl. VI, 1910)

L'emblème de ce second blason se trouve sur un sceau du XVIII^e siècle décrit par Vallier (p. 78). Je le mets sous toutes réserves dans un écusson. La lettre P et le globe (une pomme) sont des armes parlantes ou figurent l'union de Pomier avec la maison chef d'Ordre.

28—1170. Notre-Dame du Val-Dieu,

non loin de Mortagne, au diocèse de Sées, fondée par Rotrou IV comte du Perche, dans ses domaines. Elle reconnut comme second fondateur, à cause de ses bienfaits, Pierre de Valois, comte d'Alençon et du Perche, mort en 1404, et fut supprimée par la Révolution française.

58—I. *D'argent à trois chevrons de gueules*, qui est du Perche. (Pl. VI, 1910)

Ces armoiries se voient encore aujourd'hui sur les girouettes placées aux extrémités de la toiture du pavillon d'entrée de la chartreuse, construit en 1760. «Elles portent, trouve-t-on dans tous les auteurs qui ont écrit sur le pays, l'une, l'écu des Rotrou, l'autre, les armoiries des Valois-Alençon. En réalité, elles sont semblables, avec l'écusson *d'argent aux trois chevrons de gueules* des premiers comtes du Perche.» (*A travers le Corbonnais et le Perche Chartrain*, par l'abbé A. Desvaux, secrétaire de la Société historique et archéologique de l'Orne, — dont cette œuvre est un extrait du *Bulletin*, — Alençon, 1905, p. 82).

Dom Le Vasseur donne: *de gueules à deux chevrons d'argent*. Il se trompe d'émaux et sur le nombre des chevrons. Les armoristes n'attribuent aussi, ordinairement, que deux chevrons (de gueules) aux comtes du Perche, par exemple le Père Anselme (*op. cit.*, t. II, p. 312-316 et t. III, p. 311), Rietstap, Grand-maison et Jouffroy d'Eschavannes. Selon une communication de M. l'abbé Desvaux, «ce nombre est inusité partout». Par contre, Rietstap et d'Eschavannes donnent trois chevrons de gueules sur argent aux seigneurs de Bellême. Dans une salle des croisades du palais de Versailles on a peint ces armes pour Philippe-le-grammairien de la maison de Bellême-Alençon, mort au siège d'Antioche en 1096. Quelques généalogistes ont aussi fait descendre les comtes du Perche des mêmes seigneurs. Confusions faciles à démêler, grâce au travail excellent de M. le v^{te} de Romanet sur la *Géographie* (physique et historique) *du Perche* (2^e série, n^o 1 des *Documents sur la province du Perche*, Mortagne, 1890).

Il y est dit que le Perche était primitivement le nom d'une vaste forêt dans laquelle au Moyen-Age se créèrent plusieurs seigneuries. L'héritière de

l'une d'elles, Milesende, fille de Rotrou I de Nogent (955, 978) s'unit à Geoffroy II de Châteaudun (mort avant 1005). Ils eurent Geoffroy III (mort vers 1039) vicomte de Châteaudun, sire de Nogent-le-Rotrou, qui épousa Elvise, héritière du comté de Mortagne ou de Corbon. De cette union naquit Rotrou (décédé vers 1079), I^{er} du nom comme vicomte de Châteaudun et comte de Mortagne, II^e du nom comme sire de Nogent, qui se maria à Adèle fille de Guérin de Bellême-Alençon. Celui-ci mourut sans descendant mâle ainsi que son frère Guillaume II-*Talvas*, dont la fille, Mabile, unie à Roger de Montgommery, fut la mère de Philippe-le-grammairien et la souche d'une nouvelle race de seigneurs de Bellême jusqu'en 1114, et de seigneurs puis comtes d'Alençon éteints en 1220.

Geoffroy IV (mort en 1110) fils de Rotrou II et d'Adèle, possédant la majeure partie du Perche, s'en intitula comte le premier, et, du chef de sa mère, réclama Bellême, dévolu seulement en 1114 (n. st.) à son fils Rotrou-le-grand (1100-1144), I^{er} du nom comme comte du Perche, II^e comme comte de Mortagne, III^e comme sire de Nogent. Depuis, au point de vue administratif, le Bellémois fut toujours compris dans le Perche dont il est une portion physique, de sorte que les armes de l'un sont les armes de l'autre, ou mieux, les seigneurs de Bellême qui portèrent des armoiries n'ont pu avoir que celles des comtes du Perche, puisqu'ils étaient à la fois l'un et l'autre.¹

Quelles étaient ces armoiries? La *Sigillographie des anciens comtes du Perche* par le vicomte de Souancé² nous l'apprendra.

On y lit, en effet, que «Le premier sceau des membres de la famille des comtes du Perche, dont la reproduction nous soit parvenue, est celui de Rotrou III, dit le Grand, deuxième comte du Perche. C'est un fragment de sceau rond de 55^{mm} environ³, de 1122. Un chevalier au galop, de profil à gauche, portant un écu de face chargé de trois chevrons . . . » (p. 5).

Il se peut qu'en l'armant chevalier, on lui remit ce bouclier qu'il emporta à la première croisade où il commanda un corps de troupes, et qu'en mémoire d'une si glorieuse action lui et ses descendants conservèrent les trois chevrons.

Rotrou III usa aussi d'un autre sceau «appendu à une charte de 1126³» (ibid., p. 6). L'écu y porte une bordure garnie de points (ou clous?) que M. de Souancé appelle besants. Le seul sceau connu de son fils, le fondateur du Val-Dieu, «de 1190⁴», renferme également un écu à bordure dépourvue d'objets. Cette diversité d'écus n'a rien de surprenant ni d'insolite dans le premier siècle

¹ Il ne faut pas confondre la seigneurie de Bellême ou le Bellémois avec la ville de Bellême, qui porte *de sable au château d'or donjonné de trois tours du même*. Cf. *Armorial des villes et corporations de Normandie*, par A. Canel, Rouen-Paris, 1863. D'Hozier et, à sa suite, une ordonnance de Louis XVIII indiquent le champ *d'azur*; mais dans le tombeau d'Ives seigneur de Bellême-Alençon, évêque de Séez, dernier représentant mâle de sa race, mort en 1070, on aurait retrouvé sa crosse, armoriée de sable au château d'or. Une crosse armoriée au troisième quart du XI^e siècle! Cela demanderait à être vérifié.

² 2^e série, n^o 5 des *Documents sur la province du Perche*, Mortagne, 1895.

³ «Bibl. nat. Ms. lat. 5441 (*Ancien fonds Gaignières*).»

⁴ «Arch. nat. Collection des sceaux de Douet-d'Arcq, N^o 998», et «Bibl. nat. Ms. lat. 5441 (*Ancien fonds Gaignières*).» (ibid., p. 6 et 7).

des armoiries. Plus tard encore, bien des seigneurs avaient divers blasons selon les différents fiefs dont se composait leur domaine, ou bien leurs premiers sceaux sont armoriés tandis que d'autres postérieurs ont leur bouclier nu; nous l'avons déjà constaté à Scala-Dei (1163). La bordure ne serait-elle pas une ornementation courante du bouclier de l'époque, simplement reproduite par le graveur dans un temps où les emblèmes étaient encore peu à la mode sur les sceaux? ¹

Il n'est guère douteux que Rotrou IV (1144-1191) n'usât comme son père des trois chevrons, car on les trouve sur les sceaux de ses fils, Geoffroy V et Étienne duc de Philadelphie, de son vivant même sur le premier sceau d'Étienne en «1190²», avec un lambel qui charge les quatre autres du même seigneur, preuve, semble-t-il, que ces armoiries étaient déjà alors héréditaires et assez connues, puisqu'un cadet est obligé de les distinguer par une brisure.

La figure de deux sceaux sur six de Geoffroy V (1191-1202), ne présente que deux chevrons, tandis que le texte en énumère trois pour l'un de ces deux, dont on ne voit, il est vrai, qu'une partie, et ne parle pas de leur nombre pour l'autre (ibid., p. 9 et 10). Ce comte est le seul au sujet duquel on constate cette particularité. Après lui, les quatre sceaux du comte Thomas (1202-1217) portent trois chevrons. Il en est de même, avec le premier chevron écimé, des trois sceaux de Jacques de Châteaugontier, prétendant au comté du Perche jusqu'en 1257; sur quoi M. de Souancé demande: «Ces armes étaient-elles celles de la maison de Châteaugontier, ou l'héritier des premiers comtes du Perche les prit-il en opérant une brisure? . . . Nous n'avons pu le découvrir. M. Bonneserre de Saint-Denis, dans son *Histoire des seigneurs de Châteaugontier* publiée dans la *Revue nobiliaire* de 1863, ne l'indique pas.» (ibid., p. 15).

Il est suffisamment prouvé que les comtes du Perche portaient trois chevrons. Le Val-Dieu ne s'est donc pas trompé en arborant ce nombre, et nous savons pourquoi tout autre «est inusité partout».

59—II. A partir du XV^e siècle: *Écartelé, aux 1^{er} et 4^e d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules chargée de huit besants d'argent*, qui est de France-Alençon; *aux 2^e et 3^e d'argent à trois chevrons de gueules*, qui est du Perche. (Pl. VI, 1910)

La maison de France-Alençon ne porta pas ses armes conjointement à celles du Perche³, mais le Val-Dieu les unit, comme cela ressort clairement de plusieurs documents, soit en écartelé, nous en verrons un exemple plus bas, soit d'une façon moins heureuse, ainsi que nous le montre un cachet armorial, inédit, dont

¹ La bordure se voit entre autres sur un écu de la tapisserie de Bayeux, fin du XI^e s., et sur le bouclier du sceau de Hugues II, duc de Bourgogne, avec un bandé, en 1102 (voir Lugny, 1170). «L'«escu cloé», dit Bouly de Lesdin, *op. cit.*, p. 25, mentionné seulement dans *Alexandre*, chanson de geste du XIII^e s., «est sans doute un écu à bordure chargée de gros clous, comme on en voit également sur quelques sceaux (Douët d'Arcq, *op. cit.*, nos 1188 et 3160); il faut très probablement chercher dans cette figure l'origine de la bordure besantée.»

² «Arch. nat. Collection des sceaux de Douët-d'Arcq, N^o 1000.» (ibid., p. 8).

³ Le sceau et le contre-sceau de Pierre, fils de saint Louis, doté des comtés d'Alençon et du Perche, portent seulement l'écu aux fleurs de lis avec bordure. (Quantin, *op. cit.*, col. 755).

la matrice en argent, du XVIII^e siècle, appartient à la collection de la communauté de la Grande-Chartreuse. L'écu s'y blasonne: *parti* de la première moitié de France-Alençon, *d'azur à une fleur de lis d'or et une demie mouvante de la partition, à la demi-bordure de gueules chargée de trois besants d'argent et de deux demis mouvants du trait du parti* (le demi de la pointe ne paraît pas sur le cachet); et de la seconde moitié du Perche, *d'argent à trois demi-chevrons de gueules*; cimier: le buste de la Vierge-Mère.

60—III. En 1696: «*D'azur à une Notre Dame d'or.*» (Pl. VI, 1910)

Armorial de France, 32,212, p. 429, et 32,246, p. 421.

L'emblème de ce blason doit avoir été copié sur un sceau encore à découvrir. Il est plus que probable qu'il n'a jamais figuré sur un écusson du Val-Dieu que dans l'*Armorial général de France*.

61—IV. A une époque indéterminée (XVII^e ou XVIII^e siècle?): *Écartelé* de France-Alençon et du Perche, comme au n^o II, *sur le tout d'argent à la croix de gueules chargée d'une feuille de trèfle d'or* (ou *d'argent*). (Pl. VI, 1910)

Ces armoiries, sommées du buste de la Vierge-Mère, figurent sur le plan de reconstruction du Val-Dieu, exécuté par le bénédictin Dom Miserey (en 1760?), gravé par Nicolas de Poilly en 1769 (fig. 28). On en conserve un bel exemplaire à la Bibliothèque nationale de Paris et quelques amateurs du Perche en possèdent dans leurs collections particulières. (A. Desvaux, *op. cit.*, p. 80-81).

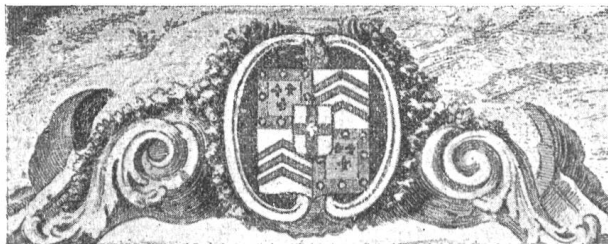


Fig. 28

Armoiries de la ch^{se} du Val-Dieu, au-dessus du titre du plan de cette maison gravé en 1769 par Poilly. Réduction.

«Il y a un demi-siècle on voyait encore, chez les habitants de Feings¹ et des environs, des bouteilles de verre très épais fabriquées au Val-Dieu et qui portaient près du col un médaillon en relief avec l'exergue: CHARTREUSE DU VAL-DIEU. Au centre du médaillon, les armoiries de la maison avec cette particularité, qu'au lieu d'être écartelées des armes des Rotrou et des Valois-Alençon, comme sur le plan de Dom Miserey, elles sont simplement mi-partie des unes et des autres... En creusant la terre près des anciennes cuisines, j'ai pu recueillir plusieurs fragments portant le médaillon.» (*Chronique et correspondance de la Province du Perche*, t. I, 1895-1904. Article sur *Le Mobilier d'Art du Val-Dieu*, par l'abbé A. Desvaux, Mortagne, 1901, p. 329, ou p. 12 du tirage à part).

Au musée percheron de Mortagne récemment fondé, on remarque «les pages enluminées d'un vieux livre d'heures du Val-Dieu et une bouteille intacte aux armes de l'abbaye.» (Même recueil, p. 386. *Compte-rendu de la première assemblée générale de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie*, à Mor-

¹ Paroisse du monastère.

tagne, 1^{er} octobre 1901). Le musée de la chartreuse de La Valsainte renferme le médaillon d'une bouteille, don gracieux de M. l'abbé Desvaux. L'écu y est divisé comme sur le cachet décrit plus haut, avec le *sur le tout* du plan en entier (fig. 29).



Fig. 29
Médaillon d'une bouteille en verre,
aux armes de la chse du Val-Dieu.
Musée de La Valsainte.

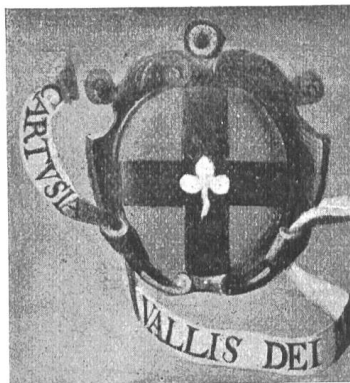


Fig. 30
Écu de la chse du Val-Dieu sur le tableau,
représentant cette maison, de la *Galerie des
Cartes* de la G^{de}-Chse. Réduction.

La vue peinte du Val-Dieu, de la *Galerie des Cartes* de la Grande-Chartreuse, offre, dans la partie supérieure, un écu ovale *d'azur à la croix de gueules chargée d'une feuille de trèfle de sinople*. Les émaux, qui ne concordent pas avec ceux que présente le plan, sont peu héraldiques (fig. 30). D'où venaient au couvent ces dernières armoiries? On l'ignore. On ne saurait dire non plus de quoi se composait le blason sur «l'argenterie de la maison» qui «était toute marquée aux armes du monastère». (*Le Mobilier d'Art du Val-Dieu*, p. 7 du tirage à part).

29—1171. Notre-Dame de Bonlieu,

en Franche-Comté, au diocèse ancien de Besançon, fondée par Titebert, seigneur de Montmoret, fut supprimée par la Révolution française.

62 --I. *Losangé d'argent et de gueules*, qui est de Montmoret. (Pl. VI, 1910)

Armoiries données au nom Montmoret, le seul en Franche-Comté, par Rietstap, Grandmaison et d'Eschavannes et par le *Nobiliaire de Franche-Comté*, de R. de Lurion (nouvelle édition, Besançon, 1894, p. 405). Ce dernier note bien que le fondateur de la chartreuse était de cette famille.

Dom Le Vasseur porte: *d'argent fretté de gueules*, qui est de Montmorot en Franche-Comté et en Bresse, d'après le même *Nobiliaire* (p. 406).

63 --II. En 1696: «*D'azur, à une Nostre Dame d'argent.*» (Pl. VI, 1910)

Armorial de France, 32,199, p. 1190, et 32,234, p. 140.

L'emblème de ce blason figurait sans doute sur un sceau que je ne connais pas. Il ne devrait être que le cimier du précédent.

30—1171. Notre-Dame de Casotto,

au diocèse d'Albe, en Piémont, fondée par les marquis de Céva, dans leurs domaines de Garessio. La République française décréta sa suppression en 1802.

64. — *Fascé d'or et de sable de six pièces*, qui est de Céva. (Pl. VI, 1910)

Dans Dom Le Vasseur.

S'il n'y a pas de doute au sujet des fondateurs de Casotto et leurs armes, uniformément décrites par les héraldistes, il n'en est pas de même au sujet des seigneurs de Garessio, Ramundus Catalanus et Robaldus Scatia, dont il est question avec le peuple de cette localité dans une charte de donation de 1183, rapportée par Dom Le Couteulx (t. II, p. 359) d'après un acte de 1418, où les marquis de Céva sont appelés seigneurs de Garessio et fondateurs de la chartreuse. «On ne connaît pas de seigneurs de Garessio proprement dits, m'écrit M. le comte Louis de Collegno; cette seigneurie appartenait déjà à l'époque dont il s'agit aux marquis de Céva. Mais leurs noms ne s'accordent nullement avec ceux que vous me donnez. Le document de 1183 aurait-il été mal lu et mal transcrit au XV^e siècle, et peut-être faudrait-il «domini et homines de Garrexio», ce qui se comprendrait mieux?»

(à suivre).

Miscellanea.

Le vitrail des Suisses à Leipzig. Tous les héraldistes suisses ont applaudi à l'excellente idée qu'ont eu les anciens étudiants suisses de Leipzig de s'associer au jubilé de l'Université de cette ville en offrant, selon les anciennes traditions de notre pays, un superbe vitrail armoirié. Ce vitrail porte les armoiries des villes universitaires de la Suisse. Tout est parfait comme composition et dessin et nous ne pouvons que féliciter l'artiste qui a conçu ce projet. Toutefois il est très regrettable que l'on n'ait pas eu l'idée de soumettre le projet à un héraldiste, car malheureusement des erreurs ont été faites dans plusieurs armoiries. Ainsi au lieu de mettre les armoiries de la ville de Neuchâtel on a mis celles de l'ancien comté de Neuchâtel. M. Jean Grellet président de la Société suisse d'héraldique qui a publié dans nos *Archives* (Année 1897 page 125) une étude minutieuse sur ce sujet, a déjà signalé cette erreur dans la dernière assemblée générale de la Société suisse d'héraldique. Les armoiries de Lausanne sont aussi faussement représentées et portent: *coupé d'argent et de gueules* au lieu de *gueules au chef d'argent*. Notre collègue M. le professeur André Kohler à Lausanne a publié une étude sur les armoiries de Lausanne dans nos *Archives* (Année 1892 page 78) dans laquelle il a déjà combattu cette erreur assez fréquente de remplacer le chef par le coupé. Les armoiries de la ville de Fribourg ne sont pas non plus exactes et portent d'azur à trois tours d'inégale hauteur au lieu d'une tour carrée et crénelée senestrée d'un mur crénelé s'abaissant par deux degrés. M. Henseler numismate à Fribourg avait autrefois publié une